L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, *et publié les Mardis, Jeudis et Samedis, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.*

No. 245. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI 4 AOUT 1829. Vol. II.

Conditions:—L'ABEILLE parait tous les Mardis, Jeudis et Samedis, du 15 Juin au 15 Octobre, et ensuite elle parait journellement pendant le reste de l'annee.—Le prix de l'abonnement est d'UNE PIASTRE par mois, payable à la fin de chaque mois

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $10, en payant chaque semestre d'avance.

Ceux qui desireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Editeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville à la fin du mois et ceux de la campagne dix jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaitre leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent *six escalins* pour la première fois, et *trois* escalins pour chaque insertion subséquente, pour chaque langue, *payable d'avance*, ou bien une piastre par carré, pour la première insertion, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, lorsqu'on ne voudra payer qu'après la dernière publication.

POUR LA HAVANE,

Le brick solide et fin voilier MORO, capitaine H. Bradley, ayant la majeure partie de son chargement engagée, sera expédié sans délai. Pour frêt ou passage, ledit navire ayant de bons aménagements, s'adresser à bord ou à A. DOLHONDE,

11 Juillet No. 179, rue de Chartres

PARA LA HABANA.

El muy belero bergantin americano MORO, su capitan H. Bradley, habiendo la mayor parte de su cargamento : dará bela en pocos dias. Admite flete y pasageros, teniendo buenas comodidades para ellos. Acudir en casa de A. DOLHONDE,

11 de Julio calle de Chartres, Núm. 179

PARA LA HAVANA.

Saldra con la brevedad posible el hermoso y velero bergantin espanol ANA, su capitan D. J. N. Ybarguengortia, forrado y claveteado en cobre. Tiene y se le dispondrán las mayores comodidades para pasageros á los que ofrece dar el mejor trato posible, para mas amplo conocimiento pueden dirijirse á

9 de Julio. SIMON CUCULLU.

30 barriques vieux VIN de Bordeaux, à vendre à un prix modéré par les soussignés.

4 juillet. FORESTIER & Co.

A LOUER.

Pour une ou plusieurs années—Une propriété située à environ une lieue en bas de la ville, Orléans et même rive, mesurant un arpent de face au fleuve sur la profondeur ordinaire. S'adresser à Mr. Charles Bolot, à la banque de l'Association Consolidée, rue Toulouse, No. 52, entre les rues de Chartres et Royale.

27 mai—3.

D. G. BORDUZAT et Co. offrent en vente à leur magasin rue Royale, No. 108, debarquant du navire Seine de Bordeaux.

Des demi bas de coton et des bas de coton pour hommes, diverses qualités et couleurs.

Couvertures en laine de 5 points.

Papier à lettres et aux armes.

Fusils et pistolets à piston.

Florences et Satins couleurs assorties.

Eau de vie Cognac 4ème preuve, en pipes et barils.

Vin rouge en bariques et caisses diverses qua.

Tierçons vin blanc de Barsac supérieure.

Barils et tierçons vinaigre blanc.

1 Juin

BEURRE & GRAISSE.—33 frequins de Beurre dit Goshen, première qualité, arrivé par le navire Illinois, et 50 barils graisse, à vendre par E. LANE & Co.

1er. mai. No. 15, rue de la Nlle.-Levée.

LES soussignés reçoivent par le navire *Seine*, capt. Tyson, venant de Bordeaux, les articles suivans qu'ils vendront à des prix moderes.

Sangsues de premier choix.

Pots assortis, à l'usage des pharmaciens.

Fleurs et plantes medicinales.

Poix d'Iris.

Nérolie, &c.

26 mai. FORESTIER & Co.

Cour de Paroisse pour la Paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans.

7 Juillet 1829—Présent l'hon. James Pitot.

Christoval Rodriguez contre ses créanciers.

SUR lecture et enregistrement de la pétition et autres documens dans cette affaire, il est ordonné par la Cour qu'une assemblée des créanciers dudit Cristoval Rodriguez ait lieu en pleine Cour, le 30ème. jour de Juillet courant, pour délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, et en même tems toutes procédures contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.

Je certifie ce qui est ci-dessus.

TH. J. KENNEDY, greffier.

9 Juillet—3.

VOR. HOUMAGE offre à vendre les articles suivans reçus par les arrivages de Bordeaux.

500 rames de Papier florette, superfins, par 500 feuilles, convenable pour les marchés espagnols.

10 pipes Eau de vie, 4e. preuve, Cognac Dupuy.

50 tierçons Vinaigre blanc, 1re. qualité.

18 caisses Serrures, 4 à 10 pouces, et autres fermens.

12 balles Brin jaune, pour moustiquaire.

Quelques tonneaux de Vin rouge vieux &c. &c 29 mai.

30 barrels of old Bordeaux Wine, for sale at moderate prices, by the subscribers.

July 9 FORESTIER and Co.

ECOLES PUBLIQUES.

LES régents des Ecoles Centrale et Primaires, ayant obtenu un local sain et commode pour l'école Primaire de la partie supérieure de la ville, dans l'Eglise des Baptistes, "Baptist Church" place Lafayette, ont le plaisir d'annoncer au public, qu'elle y est ouverte dès aujourd'hui sous la direction de Messieurs Kinnicutt, chef, et Duval, professeur.

L'école Primaire pour la partie inférieure de la ville, sous la direction de Mrs. Bigot, chef, et Rivière professeur, et l'école Centrale sous celle de Mrs. Murray, principal, Pichon et Roca de Santi Petri, professeurs, se tiennent toujours à l'ancien couvent des Ursulines, rue Conti.

Dans chacune des écoles Primaires on enseigne la Lecture, l'Ecriture, l'Arithmétique, la Géographie, et les élémens de la Grammaire dans les deux langues anglaise et française.

On enseigne dans l'école Centrale, l'Anglais, le Français, l'Espagnol, le Latin, le Grec, les Mathématiques, la Littérature, l'Histoire, la Physique, &c. Il y a aussi, une école de Dessin et de Peinture attachée à l'établissement, et dirigée par M. Bigot.

CONDITIONS.

Dans les écoles Primaires ; deux gourdes par mois.

Dans l'école Centrale : pour tous les cours qu'on y fait, excepté le dessin, trois gourdes par mois. Pour le dessin trois gourdes par mois.

Dans chaque école, cent élèves qui n'ont pas les moyens de payer, sont admis gratis.

S'adresser aux chefs des écoles, au Directeur des écoles Publiques, au président de la Régence, ou au Maire de la ville.

Par ordre de la Régence,

J. W. MURRAY,

Remplaçant le Directeur des écoles Publiques.

[22 juin.] *Nelle Orleans le 15 Juillet* 1829.

COUR DU 1er. DISTRICT JUDICIAIRE.—*Horatio Davis* vs. *ses créanciers.*—Attendu que Horatio Davis, débiteur insolvable, actuellement en prison, a conformément à l'acte intitulé "Acte pour venir au secours des débiteurs insolvables actuellement en prison, et pour l'autres objets" et à l'effet d'obtenir le bénéfice dudit acte, présenté ce jour sa pétition à la Cour du premier District Judiciaire ; avis est donné par le présent aux créanciers dudit Horatio Davis, et ils sont par le présent requis de comparaitre en pleine Cour, Samedi, 15 d'Août prochain, à 10 heures du matin, pour déduire les raisons pour lesquelles la demande du pétitionnaire ne lui serait pas accordée, et leur pétitionnaire élargi.

Par ordre de l'hon. Joshua Lewis.

Au Greffe, 22 Juillet 1829.

25 juil—6,2ps JNO. L. LEWIS, Greffier.

CHAPEAUX DE GOUT, ET DE CASTOR.

NICHOLS & KEELER, No. 85, rue de Bourbon, ont reçu par le navire Francis, plusieurs caisses de CHAPEAUX de gout, qu'on garantit être supérieurs à tous ceux offerts en vente dans ce pays. 14 mai

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.

A celui qui conduira à une des geoles de cet Etat, la gaillonne nommée SOPHIE, créole de St. Domingue, âgée de 30 ans, taille d'environ cinq pieds et deux pouces, ayant une dent du devant cassée. Cette esclave est partie marronne depuis 40 jours, parlant le Français, Anglais et Espagnol.

La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui la logera en prison et donnera avis au soussigné. On poursuivra en justice, avec toute la rigueur des lois, toute personne qui lui donnerait asile.

Les capts. de navires et bateaux à vapeur sont prévenus de ne point la recevoir à leurs bords.

2 aout. T. MARIOT, rue Royale No. 15.

VINGT PIASTRES DE RECOMPENSE.

A CELUI qui conduira à la Geole de cette ville, une négresse nommée Françoise, créole du pays, parlant bien l'espagnol, agée d'environ 18 ans. Cette esclave est avec un nommé Joseph Mariano, (Espagnol), pêcheur, qui la suit : ils font ensemble des voyages à la Grande Terre et au Bonnet Carré, et ils ont été vus dernièrement dans les environs de chez Mde. Livaudais.

☞ Il sera donné vingt piastres de plus à celui qui prouvera en coupant la négresse, qu'elle était avec le dit Joseph Mariano, et facilitera par des renseignemens sa remise entre les mains de la justice. V. BOUMAGE.

30 juillet.

$5 DE RECOMPENSE,

A quiconque mènera à la Geole de Police le nègre *Simon*, appartenant à Mde. Veuve Chevalier de Morand : ce nègre est âgé d'environ trente ans, sa taille est d'a-peu-près cinq pieds trois pouces français, il a de larges épaules et parait très robuste. Il parle français et un peu l'anglais.

Les capitaines de bateaux à vapeur &c. sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis suivant toute la rigueur des lois. 7 Juillet.

$20 DE RECOMPENSE.

Est parti marron de chez le soussigné le nègre nommé ALEXANDRE, âgé d'environ 18 à 20 ans, il est estropié de deux doigts d'une main. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le ramènera à son maitre ou le logera dans une des geoles de cet Etat.

Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur sont avertis de ne pas recevoir à leur bord ledit esclave, sous peine d'etre poursuivis selon toute la rigueur des lois.

Docteur. FORTINEAU.

23 Juillet De la paroisse St. Charles

MAQUEREAUX—50 barils No. 3, reçus par la goël Plymouth Yock, à vendre par

20 avril W. G. HEWES.

AVIS.

Le public est prévenu par le présent que Charles les F Bruce, n'est plus autorisé à exercer l'emploi de Député Marshall.

28 juillet. L. DAUNOY —Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.

Schroger *contre* McCollock. } EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. Préval, juge associé ; j'exposerai en vente, Lundi le 10e. jour d'Aout prochain, à 4 heures, au Principal, 1 table à manger, 1 petite do., 7 chaises, 1 glace et plusieurs autres articles, saisis dans l'affaire ci-dessus.

28 juillet. L. DAUNOY—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.

Maria Eurtine *contre* Michel Bitt,

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge associé ; j'exposerai en vente le Jeudi 6 d'Aout prochain, à la bourse de Hewlett, à midi, un CHEVAL baye, saisi dans l'affaire ci-dessus.

28 juillet. L. DAUNOY—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.

Bussel Bain & Co. *contre* Thomas Alexander.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge associé ; j'exposerai en vente, Jeudi le 6 d'Aout prochain, à 5 heures, au Principal, 64 paires de gants, 62 paires de pentures fines et prêtes à mettre en usage, saisis dans l'affaire ci-dessus.

28 juillet. L. DAUNOY—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.

H. B. Ross *contre* J. Liddle.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge associé ; j'exposerai en vente Vendredi, le 7 d'Aout prochain, à 5 heures, au Principal, 24 bis farine, 7 do. biscuits, 3 do. biscuits français, 1 demi do. de froment, 1 demi do. selle, 21 do biscuits, 1 Waggon, saisis dans l'affaire ci-dessus.

28 juillet. L. DAUNOY—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.

Labre Brain & Co. vs. John Liddle.

EN vertu d'un ordre de vente, à moi adressé par l'hon. P. Grima, juge président de la Cour de Cite ; j'exposerai en vente, Mardi le 4 d'Aout prochain, à 5 heures, au bureau du Marshall, rue Ste. Anne, 3 barils de farine, et 8 do. Biscuits, saisis dans l'affaire ci-dessus.

25 juillet. L. DAUNOY—Marshall.

VENTE PAR LE MARSHAL.

EN vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'hon. B. Beauregard, juge associé de la Cour de Cite, j'exposerai en vente, Vendredi le 14 d'Août prochain, à midi, au cafe de Hewlett, une NEGRESSE nommée Pimbo, âgée d'a-peu-près 40 ans, saisie dans les poursuites de O. Story et Victor Rombrau.

24 juillet. L. DAUNOY—Marshal.

Avis aux Caboteurs, Pacotilleurs &c.

COMME je viens d'être prévenu que je devais être poursuivi en dommages intérêts par les caboteurs et pacotilleurs, pour leur avoir, pendant le tems que la ferme m'a appartenu, délivré des licences d'après la loi *pour un an*, et qui, conséquemment, pour la plupart, devaient etre valables encore après l'epoque où la même ferme est devenue la propriété d'un autre. Attendu que dans cette manière de disposer d'un droit que j'avais acquis, je me suis en tous points conformé à la lettre et à l'esprit de la loi, je crains peu les poursuites que l'on pourrait diriger contre moi ; mais cette affaire devant être portée par l'un des plaignants devant la Cour de Paroisse et de là devant la Cour Suprême, je prie ceux qui prétendent avoir des réclamations contre moi, de vouloir bien attendre le jugement, qui sera rendu très prochainement et qui confirmera ou détruira les droits

16 juillet. LOUIS ALLEY.

Esclave en marronnage.

CENT PIASTRES DE RECOMPENSE

Seront données à celui qui arrêtera et conduira à la geole de cette ville ou de toute autre paroisse de l'Etat, un mulâtre américain nommé JAMES, taille d'environ six pieds anglais, parlant anglais seulement, et entendant un peu le français. Il est âgé d'environ trente-cinq à trente-six ans, forte constitution et marqué d'une cicatrice sur une des joues. Cet esclave appartenait l'hyver dernier, à MM. Townsley et Dick, marchands d'esclaves, de qui le soussigné l'a acheté. Il est un peu cordonnier, et commençait à apprendre le metier de journeur, avec le soussigné. Il est natif de la Virginie, et est venu ici de Norfolk il y a environ 7 mois, parle lentement et est presque chauve. Il est possible qu'il cherchera à se faire passer pour libre, sachant lire et écrire un peu.

Les capitaines de bateaux à-vapeur et autres sont prevenus de ne point le recevoir à leurs bords, sous peine d'être poursuivis. On prévient également de ne pas lui donner asile dans aucune maison

La même récompense sera donnée s'il est conduit dans toute autre geole hors de cet Etat.

J. ROUSSEAU, ébéniste,

rue de Chartres, entre Toulouse et St. Louis

Nouvelle-Orléans, 9 Juillet.

MARCHANDISES SECHES, POUR LA SAISON.

Le soussigné offre à vendre, en débarquement du brick Peruvian de New-York :

1 caisse Crêpe nankin noir;

1 do. toile d'Irlande par demi pièces;

1 do. chales de crepe damassé en figures ;

1 do. argentines (article nouveau;)

2 do. linon fin à moustiquières;

8 do. brin français à moustiquières;

8 balles indiennes françaises;

1 do. parapluies do. ;

1 caisse mouchoirs de gaze, &c.

P. E. SORBE'

27 juin. No. 113, rue Royale

LOTERIE

DE L'EGLISE CATHOLIQUE

des Natchitochés : 11e. classe

Devant se tirer positivement à la Bourse, Samedi 22 Aout.

PROSPECTUS :—

1 lot de	$10,000		$10,000
1 " "	4,000	"	4,000
1 " "	2,500	"	2,500
1 " "	1,800	"	1,800
1 " "	1,600	"	1,600
1 " "	1,352	"	1,352
6 " "	750	"	4,500
6 " "	550	"	3,300
6 " "	350	"	2,100
156 " "	60	"	9,360
780 " "	8	"	6,240
7800 " "	4	"	31,200
8,760 Lots			$77,952
15,600 Billets blancs.			

Dans cette Loterie, composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt-quatre prix avec trois des numéros tirés sur les 30 ; 936 avec deux et 7,800 avec un seul numéro. Les billets restant au nombre de 15,600, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 numéros depuis un jusqu'à 30 inclusivement; seront placés dans une roue le jour du tirage, et l'on en tirera 4 d'entre eux : et le billet qui aura les 1er., 2e. et 3e. numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils auront été tirés, aura droit à..... $10,000

Et les cinq autres billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre suivant, auront droit à ce qui leur revient respectivement, comme suit :

No. 1, 3 et 2	4,000
2, 1 et 3	2,500
2, 3 et 1	1,800
3, 1 et 2	1,600
3, 2 et 1	1,352

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir : les 1er. 2e. et 4e., dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit chacun à 750

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir, les 1er. 3e. et 4e., dans quelque ordre se soit, auront droit à 550

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir, les 2e., 3e. et 4e. dans quelqu'ordre que ce soit, auront droit à 350

Les 156 billets qui auront deux des numéros sortis, savoir le 3 et le 4, auront chacun droit à 60

Tous les autres billets, au nombre de 780, ayant deux des numéros sortis, auront droit chacun à 8

Les 7800 billets, ayant un des numéros sortis, auront droit chacun à.. 4

Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un prix moindre que celui qu'il aura obtenu.

Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de 15 pour cent.

Tous les ordres, franc de port, seront exécutés avec promptitude, en s'adressant à J. B. FAGET, rue de Chartres, N° 16.

Prix des Billets.

Entiers $4, demis 2, quarts 1. Chaque paquet ne pourra gagner moins de $16 ; demi et quart en proportion.

J. B. FAGET.—*Directeur*,

rue de Chartres. No. 118, entre les

28 Juillet rues Conti et St.-Louis.

AVIS.—Les personnes qui peuvent avoir des réclamations à exercer contre la succession de feu *Arnould Dubourg*, sont invitées à se faire connaitre et à présenter une note du montant de leurs créances et des titres sur lesquels elles sont fondées, à J. B. Maureau, curateur de la succession.

11 juin—3 J. B. MAUREAU.

LE soussigné offre à vendre les articles suivants reçus par les derniers arrivages de la Havane, savoir :—

5 Douz. Pots confitures de Citrons.

5 do do do d'Icacos.

2 do do do d'Ananas.

8 do do do de Dattes.

2 do do do de Guagembre.

2 do do do de Cédres.

1 do pots compote de Gouyave.

Gelée de Gouyave, Pâte de Gouyave et de Momeys. BERNARD TURPIN.

10 juin. Encoignure des rues Orléans et Royale

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, 13 Juillet 1829.—Présent l'honorable James Pitot.—*Israel P. Cooper* contre *ses créanciers.*—(Pétition pour un répit.)

SUR lecture et enregistrement de la pétition et des documens relatifs à cette affaire,

Il est ordonné par la Cour qu'une réunion des créanciers du dit Israel P. Cooper ait lieu le 25 Juillet courant, en l'office de S. R. Stringer, écuyer, notaire, pour délibérer sur l'objet de la dite pétition. Et jusqu'à cette époque, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont et demeurent suspendues.

Pour copie conforme, Tho. S. KENNEDY.

23 Juillet.

AVIS.—Une personne possédant les langues Anglaise, Française et Espagnole, desirerait donner des leçons dans des maisons particulières. S'adresser au bureau de cette feuille. 18 juin.

MAISON A VENDRE.

CETTE maison est située sur le canal Carondelet au coin de la rue Tremé. Elle est batie en bois et composée de deux grandes chambres, deux cabinets et deux galeries, l'une sur le devant et l'autre sur le derrière, sur un terrain de la Corporation, ayant 240 pieds de face sur le dit canal, et 90 à 115 pieds de profondeur : il forme un ilet et est entouré en pieux debout :—S'adresser à cette imprimerie pour les conditions. 21 Avril

AVIS.

ATTENDU que Julien Deshautel, ci-devant Sheriff de la paroisse des Avoyelles, s'est adressé à moi, demandant l'annulation de deux billets qu'il a souscrits comme tel : l'un le vingt-quatre Mars mil-huit-cent-vingt-cinq, conjointement avec C. Cappel, George Gorton, A. Charnier, A. Dupuis, M. Vernon C. Hart, J. Ferment, M. Broussard, H. Guilhory, Jos. Guilhory, J. B. Lemoine pere, J. B. Guilhory et C. Johnson comme cautions et l'autre le vingt de Janvier mil huit cent-vingt-sept, conjointement avec G Gordon, C. Cappel, F. Gremillion, C. Grémillon, J. Ferment, M. Broussard et J. Guilhory comme cautions ;

Cet avis est pour prevenir toutes les personnes intéressées, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, et dans les quatre-vingt dix jours qui suivront la dernière publication de cet avis les raisons pour lesquelles les dits billets et les hypothèques qui en résultent ne seraient pas levées et annulées.

Donné sous ma main et le sceau de l'Etat, à la Nelle Orleans, le neuf de Juillet, mil huit cent vingt neuf et la cinquante quatrième année de l'Indépendance des E. Unis d'Amérique.

P. DERBIGNY,

Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Par le Gouverneur,

GEORGE A. WAGGAMAN,

Secrétaire d'Etat. 18 juillet

ATTENDU que, Alexandre Labranche s'est adressé à moi demandant l'annulation de l'hipothèque spéciale qu'il a souscrite le cinq de Décembre mille-huit-cent-vingt-huit, en faveur du Gouverneur de l'Etat, comme caution d'Anacharsis Luminais, shérif de la paroisse St. Charles, sur une terre située dans la dite paroisse, mesurant huit arpents de face au fleuve sur quarante de profondeur.

Avis est par le présent donné à toutes personnes intéressées, de déduire par écrit au secrétaire d'Etat, dans le délai de 90 jours, à dater de la dernière publication du présent avis, les raisons pour lesquelles la dite hypothèque ne serait pas levée et annullée.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat en la ville de la Nelle-Orléans, le trentième jour de Juin mil huit-cent-vingt-neuf, et la cinquante-troisième année de l'Indépendance des Etat-Unis d'Amérique

P. DERBIGNY,

Gouverneur de l'Etat de la Louisiane

Par le gouverneur,

G. A. WAGGAMAN, } *Secrétaire d'Etat.* } 2 Juillet.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nlle.-Orléans, 14 Juillet 1829.—Présent l'hon. James Pitot.—Isaac Lambert vs. ses créanciers, pour un répit.

SUR motion de A. B. Leary, Ecuyer, avocat du pétitionnaire, il est ordonné par la Cour que les créanciers du dit pétitionnaire aient à déduire, d'ici au Samedi 25 Juillet prochain, ce jour même, les raisons pour lesquelles les résolutions prises par les dits créanciers, en présence du notaire public, ne seraient pas homologuées et confirmées, et le répit d'un, deux et trois ans accordé au dit pétitionnaire.—Je certifie conforme l'extrait ci-dessus.

16 juillet Thos. S. KENNEDY, greffier

AVIS aux personnes qui désirent apprendre la langue Espagnole.

UNE personne lettrée, récemment arrivée dans cette ville, se propose d'y ouvrir un cours de langue espagnole, langue très belle, très riche et très facile à apprendre, surtout par des Français et des Italiens : avec de l'aptitude et de l'application, 3 à 4 mois de leçons suffisent pour la savoir parler, non parfaitement, mais assez pour se faire bien comprendre et pour la traduire.

Le professeur demeure chez M. Jourdan, libraire, à l'encoignure des rues Royale et St.-Anne.

Nota—Le même professeur se propose d'ouvrir également des cours de Rhétorique, de Géographie, d'Histoire, des droits et des devoirs de l'homme en société, d'économie politique, etc. ; cours qui seront successivement annoncés dans ce journal. 2 juillet.

FOIN—260 balles Foin du Nord de première qualité, reçues par le paquebot Kentucky, et à vendre par

27 juin. FOSTER & HUTTON.

BLANC DE CERUSE.

200 Barillets Blanc de Céruse pour broyé à l'huile, en débarquement du brick Swan, venant de Philadelphie et à vendre par

27 juin. S. P. MORGAN & Co.

FROMAGE & BEURRE de Goshen, reçu par le Kentucky, venant de New-York et à vendre par

27 juin. JN. PREAU & Co.

RUM ET GENIEVE DU NORD.

50 Barils Rum, 10 barils Genièvre, 5 barils Eau-de-Vie 4ème. épreuve, en débarquement du navire Azelia, à vendre par

27 juin. JN. PREAU & Co.

CHEMISES DE COTON.—Une caisse contenant 24 douz. Chemises de coton communes et pour grandes tailles. A vendre par

27 Juin. JOHN P. PAYSON.

LE soussigné offre à vendre les articles suivants,

75 barillets Langues de Morue,

25 do. Harengs d'Ecosse,

5 barils Citrons frais,

Salaisons assorties,

Sardines à l'huile et au beurre,

Confitures de la Havane,

Sirop de Groseille et d'Ananas,

Liqueurs de la Martinique et de Bordeaux,

Vins de toutes sortes,

Kirswasser de la Forêt Noire, &c. &c.

B. TURPIN

14 mai encoignure des rues Orleans et Royale